



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-30832>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-30832**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Libourne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21330243300015

Ville : Libourne cedex

Code postal : 33500

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 2024L10

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Commun Commande Publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** 1. Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ; 2. Les habilitations du mandataire par les représentant qualifiés de ses cotraitants en cas de groupement ; 3. Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager les opérateurs, en cas de groupement ce document doit être présenté pour chacun des membres de ce dernier ;
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** 4. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; 5. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance

des risques professionnels pertinents ; Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** 6. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années 7. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre ; 8. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans pourront être pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 9. Les certificats de qualification professionnelle, établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Cf Article 23 du Règlement de Consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 17/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ville de Libourne

Critères d'attribution : 1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points. Pour chaque lot, l'offre financière du candidat sera appréciée comme suit : Au regard du Total cumulé euro(s) HT du document, nommé par lot : « total cumulé BPU et DPGF » correspondant à l'addition du montant total euro(s) HT des documents « BPU-DQE » et « DPGF » par le biais de formules croisées automatique. La notation du critère prix s'établira selon la formule suivante : $Note = 60 \text{ points} \times \text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre}$ 2. Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points. Pour chaque lot, le critère sur la valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique selon les sous-critères suivants : - Sous-critère 1 : Qualité de la Méthodologie et organisation de travail proposée afin d'assurer l'exécution des prestations notamment en garantissant l'hygiène et la sécurité des agents sur les lieux d'intervention (Pondéré à 20 points) - Sous-critère 2 : Qualité des Moyens humains et matériels mobilisés dédiés à l'exécution des prestations (pondéré à 10 points) - Sous-critère 3 : Qualité environnementale de l'offre notamment au vue de la gestion et l'évacuation des déchets ainsi que la méthode de recyclage utilisée pour les pièces (pondéré à 10 points)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance préventive, corrective et télésurveillance des alarmes anti-intrusion et incendie des bâtiments communaux avec levée de doute et gardiennage

Code CPV principal - Descripteur principal : 72250000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de maintenance préventive, corrective et télésurveillance des alarmes anti-intrusion et incendie des bâtiments communaux avec levée de doute et gardiennage

Lieu principal d'exécution du marché : Libourne

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 200000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot 1 - Maintenance préventive, corrective des alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 72250000

Lieu d'exécution du lot : Libourne

- **Description du lot :** Lot 2 - Maintenance préventive, corrective des alarmes incendie des bâtiments communaux

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 72250000

Lieu d'exécution du lot : Libourne

- **Description du lot :** Lot 3 - Télésurveillance des alarmes anti-intrusion et incendie des bâtiments communaux avec levée de doute et gardiennage

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 79711000

Lieu d'exécution du lot : Libourne

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite des sites est programmée. Elle est facultative mais fortement conseillée afin de se rendre compte de la nature des prestations et des contraintes liées à chaque site. Cf article 38 du Règlement de Consultation

Autres informations complémentaires : Critères d'attribution Les critères indiqués ci-dessous sont communs à tous les lots Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 et énoncés ci-dessous : Jugement des Offres 1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points. Pour chaque lot, l'offre financière du candidat sera appréciée comme suit : Au regard du Total cumulé euro(s) HT du document, nommé par lot : « total cumulé BPU et DPGF » correspondant à l'addition du montant total euro(s) HT des documents « BPU-DQE » et « DPGF » par le biais de formules croisées automatique. La notation du critère prix s'établira selon la formule suivante : $Note = 60 \text{ points} \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix de l'offre}}$ 2. Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points. Pour chaque lot, le critère sur la valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique selon les sous-critères suivants : - Sous-critère 1 : Qualité de la Méthodologie et organisation de travail proposée afin d'assurer l'exécution des prestations notamment en garantissant l'hygiène et la sécurité des agents sur les lieux d'intervention (Pondéré à 20 points) - Sous-critère 2 : Qualité des Moyens humains et matériels mobilisés dédiés à l'exécution des prestations (pondéré à 10 points) - Sous-critère 3 : Qualité environnementale de l'offre notamment au vue de la gestion et l'évacuation des déchets ainsi que la méthode de recyclage utilisée pour les pièces (pondéré à 10 points) Durée de l'accord-cadre Par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG FCS, le point de départ du délai d'exécution n'est pas fixé à la date de notification du présent accord-cadre. L'accord-cadre débute à compter du 01/08 /2024 pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite 1 mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire de l'accord-cadre avec recommandé et accusé de réception Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/03/2024